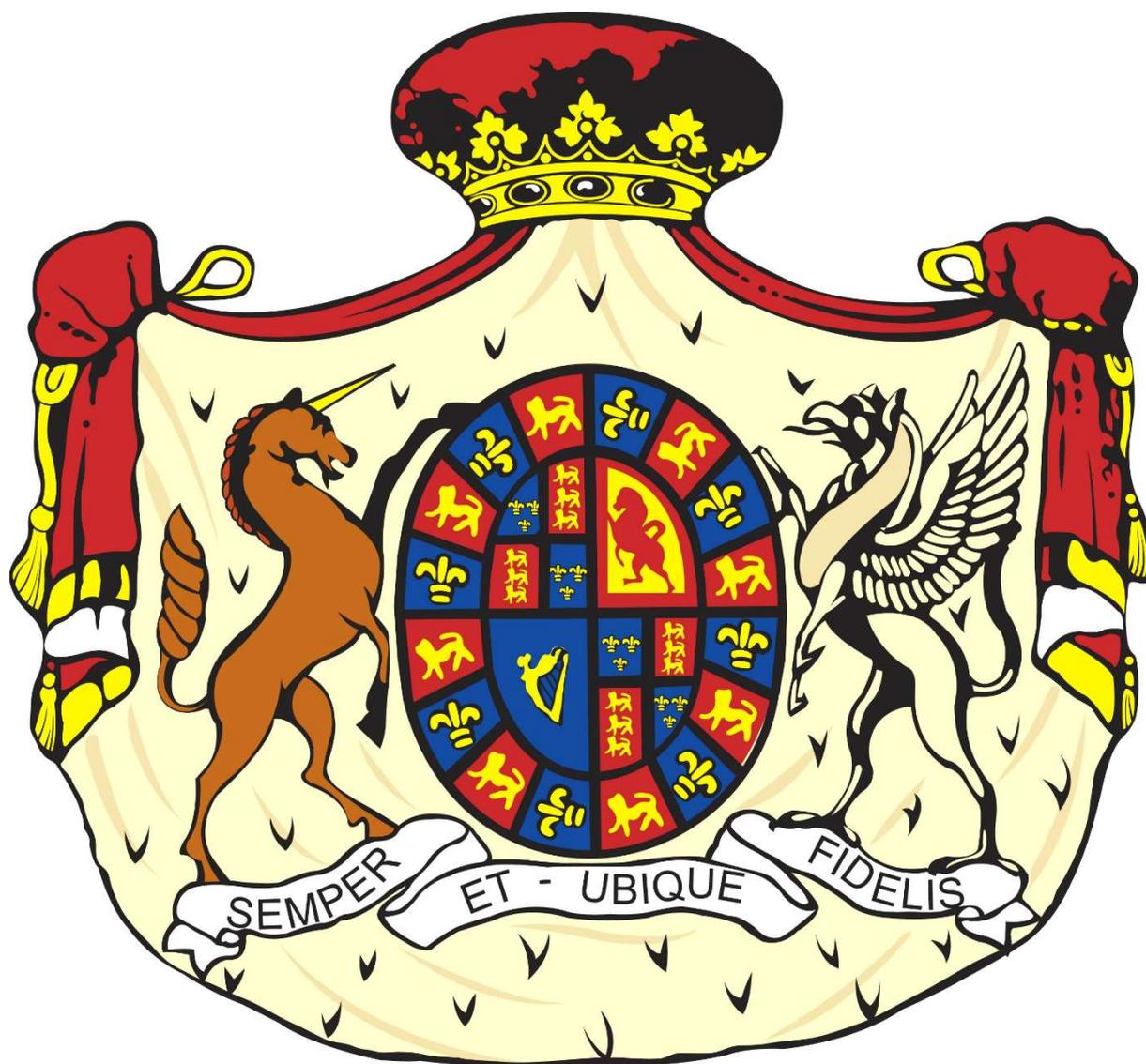


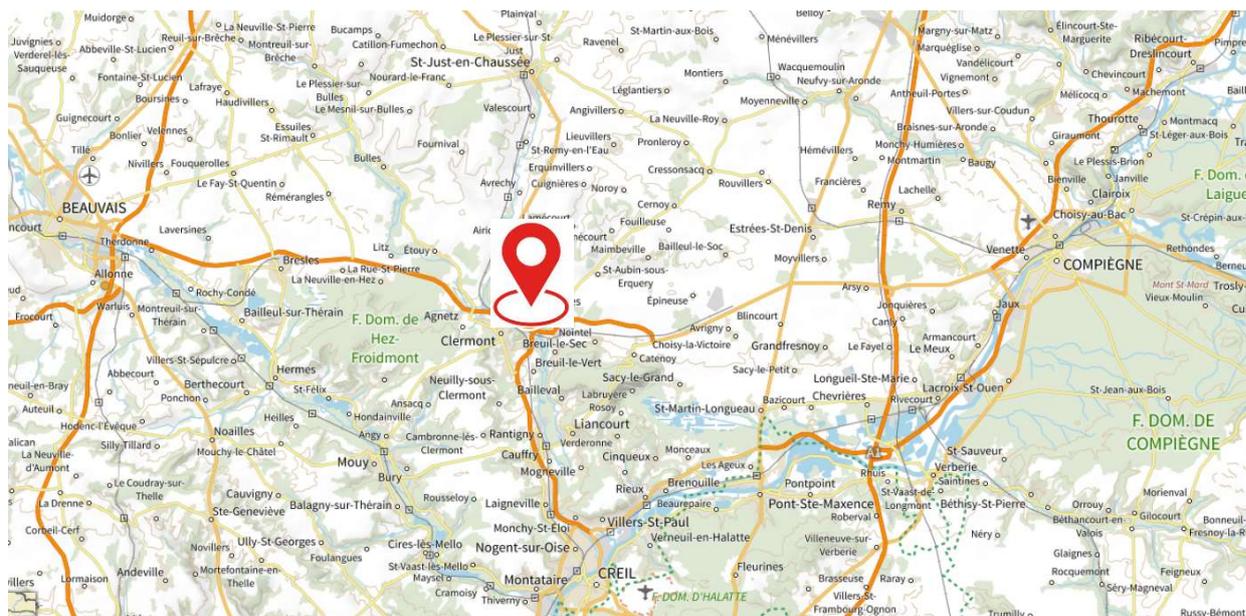
Opération : « Nouveaux tennis de Fitz James »
Maître d'ouvrage : Commune de Fitz James (60)



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



La commune de Fitz James, située dans le département de l’Oise, lance un Appel à Manifestation d’Intérêt pour l’utilisation et l’exploitation de ses « nouveaux terrains de tennis ».



Contexte général

Fitz-James est située à 60 km au nord de Paris, 26 km à l'est de Beauvais, 29 km à l'ouest de Compiègne et 57 km au sud d'Amiens à vol d'oiseau. Elle compte 2578 habitants au dernier recensement.

Elle fait partie intégrante du canton de Clermont. Elle est membre de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois.

Elle partage une longue frontière et de nombreux services avec la commune de Clermont.

Sa proximité avec la région parisienne, son cadre de vie, son accessibilité privilégiée à un réseau routier structurant à l'échelle régionale, et la présence de la gare de Clermont en proximité directe avec la commune la rend particulièrement attractive.

Elle porte une ambition politique visant à permettre à sa population et à celle de son intercommunalité d'accéder à une offre sportive de qualité la plus large possible. La réfection de ses tennis et le présent AMI s'inscrivent dans cette ambition.

Présentation des « Nouveaux tennis »

La commune de Fitz James a construit sur son territoire deux courts en béton poreux dans les années 1980.

Ces courts étant devenus obsolètes, dégradés, ils n'étaient plus utilisés.

Pour relancer la pratique du tennis sur la commune, les élus municipaux ont souhaité engager des travaux visant à la réfection complète de ces terrains de tennis en les intégrant dans un environnement accessible aux personnes à mobilité réduite.



En conséquence, les travaux suivants ont été engagés :

- La régénération complète des deux courts en Béton Poreux,
- La transformation des courts en Terre Artificielle,
- La fourniture et l'installation d'un système d'arrosage automatique,
- La fourniture et l'installation d'un système d'éclairage LED,
- La fourniture et la pose d'une clôture pour les 2 courts,
- La mise aux normes PMR des accès et stationnements liés aux courts de tennis.

Les courts ainsi refaits seront livrés dans le courant du mois d'octobre 2023.

Objectifs de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de choisir le porteur de projet susceptible d'exploiter ces deux courts de tennis afin d'y développer une pratique tennistique continue (toute saison) et sur une durée longue.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures publiques ou privées souhaitant s'implanter durablement sur le territoire communal pour y développer la pratique du tennis tout public.

L'occupation du site fera l'objet du versement d'une redevance de la part du candidat retenu à la commune. Son montant fera l'objet d'une négociation avec la collectivité lors des auditions liées à l'AMI.

Les candidats devront pouvoir justifier d'une expérience similaire significative et d'une capacité à une implantation sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est organisé par la commune de Fitz James.

Il est rappelé que la commune n'envisage pas de céder la maîtrise d'ouvrage des équipements présentés dans ce dossier.

L'objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est d'identifier le porteur susceptible d'exploiter ces courts de tennis en terre artificielle sur la durée (convention à passer de 10 ans minimum).

Cette consultation de manifestation d'intérêt a pour objet de désigner directement la structure choisie pour l'exploitation des tennis.

Cet AMI n'est pas soumis au code des marchés publics et ne donnera pas lieu à un quelconque versement de prime ou indemnité à candidat.

Documents à produire par les candidats

Pour répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, les candidats devront produire une note de présentation du projet et des objectifs reprenant :

- Un exposé général présentant la structure candidate,
- Un descriptif des activités similaires déjà mises en œuvre par le candidat,
- Le candidat présentera les expériences similaires qu'il a pu avoir, correspondant à l'objet de l'AMI ici présenté, et précisant la nature et les moyens mis en œuvre.
- La présentation des acteurs du projet,
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre vu du côté du candidat,
- La redevance que le candidat se propose d'acquitter pour l'occupation du site.

Transmission des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt devront être adressées sous pli recommandé avec avis de réception postal ou déposées à l'adresse ci-dessous contre récépissé : Commune de Fitz James – 21 rue Jules Ferry 60600 FITZ JAMES.

Le pli devra comporter la mention : « **AMI Nouveaux Tennis Fitz James - Consultation - Ne pas ouvrir** ».

Ou par courrier électronique aux adresses ci-après : accueil@commune-fitz-james.fr

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est fixée au 18 octobre 2023 à 17h00.

Critères d'examen

La commune analysera l'ensemble des dossiers conformes au cahier des charges transmis dans le cadre de cet AMI.

Le choix du lauréat s'appuiera sur les critères suivants :

- la cohérence du dossier au regard du présent AMI,
- la cohérence avec la stratégie globale de la commune et de son environnement proche en matière sportive,
- les références du porteur,
- la qualité technique du projet,
- la viabilité économique du projet.

Sur la base de l'analyse de ces éléments, la collectivité se réserve la possibilité d'entamer avec un ou plusieurs des porteurs de projets un dialogue technique.

Calendrier de la consultation

29 Septembre 2023 : lancement de la consultation AMI.

18 Octobre 2023 à 17h00 : date limite de dépôt des manifestations d'intérêt.

Entre le 18 octobre 2023 et le 1^{er} novembre 2023 : analyse des dossiers et auditions potentielles des porteurs de projets.

15 novembre 2023 : Choix du lauréat et signature d'une convention d'occupation.

Contacts

Pour des renseignements complémentaires les candidats pourront adresser leurs questions à l'adresse mail suivante : accueil@commune-fitz-james.fr

Des plans sont disponibles sur demande. Une visite préalable des lieux est vivement préconisée, la demande sera à réaliser par mail aux adresses précitées.

Les renseignements complémentaires et demandes de visites pourront être sollicités au 03 44 68 20 00.